



Contrat unique d'engagement

LES LOCAVORES d'Aunis - Saison du **01/10/2020 au 31/03/2021**

Les contractants

Le présent contrat est passé entre les producteurs désignés ci-dessous (bas de page du présent contrat) d'une part, et

-
adhérent(e) CONSOMM'ACTEUR demeurant à :
.....
Tél. :
Mail :
Désigné ci-dessus l'adhérent d'autre part.

Durée du contrat

Le présent contrat porte sur un **engagement de 6 mois**. Il est valable du **1^{er} septembre 2020 au 31 mars 2021**.

Termes

Les termes du contrat (type de panier, tarif, nombre et dates de distributions, absences prévues de l'agriculteur et de l'adhérent,...) sont décrits en annexe, pour chaque type de production.

- **Les distributions ont lieu le vendredi de 18h15 à 19h15 à la Salle des Associations de COURCON.**
- Je règle à l'avance, par chèque libellé à l'ordre de l'agriculteur, le montant total de la saison (en six fois). En effet, un des principes de l'AMAP est, en pré-achetant la récolte, d'éviter à l'agriculteur une avance de trésorerie. J'autorise le producteur à prélever mon chèque le 10 de chaque mois. **Tous les chèques sont à remettre aux coordinateurs de l'AMAP avec le présent contrat.**
- Le présent contrat expire naturellement au terme de la dernière distribution. Un adhérent peut quitter l'AMAP en cours de saison et céder son contrat à un remplaçant présent sur la liste d'attente (les coordinateurs gèrent cette liste).
- Ce contrat est à renseigner en 1 exemplaire et à renvoyer, signé, **avant le 25 septembre 2020** à : AMAP des Locavores d'Aunis, 17 rue de la Venise Verte - ANGIRE - 17170 COURCON.

Contenu du contrat

- Le présent contrat est passé pour l'approvisionnement de produits fermiers par les producteurs, suivant la **commande spécifique de chaque adhérent**.
- Les producteurs s'engagent à **être présents régulièrement lors des distributions et à produire dans le respect de la charte des AMAP**.
- Les producteurs **approvisionneront les adhérents de l'AMAP le plus régulièrement possible au cours de l'année** et les informeront sur leurs savoir-faire, pratiques et contraintes, en référence à la charte des AMAP.
- Les producteurs s'engagent à accueillir les adhérents sur leur exploitation au moins une fois par an.
- L'adhérent s'engage à être à jour de sa cotisation, à **respecter les statuts de l'association, et à tenir au minimum 2 permanences de distribution dans la saison**. Pour cela, **l'adhérent s'inscrit sur le site de l'AMAP sur le tableau de permanences**.
- L'adhérent reconnaît les contraintes du producteur et accepte d'assumer les risques liés à ce type de production, sachant toutefois que l'adhérent recevra sa juste part de produits. La définition de la nature et de la quantité des produits fournis est faite en accord entre le producteur et les personnes associées dans l'AMAP.
- L'adhérent vient remplir son panier au local de distribution aux dates et heures précisées ci-dessus ce qui permet de mieux connaître les producteurs- agriculteurs partenaires. Dans un souci d'économie d'emballage, il n'y a pas de sac ou de pré-conditionnement. L'adhérent prévoit donc un panier ou un cageot, et de ramener le cas échéant les emballages consignés.
- En cas d'empêchement, l'adhérent désigne une personne de son choix pour récupérer son panier, et avertit le responsable de la distribution, au moins 2 jours à l'avance.
- En cas d'absence sans avoir prévenu, l'adhérent autorise que son panier soit mis à disposition de l'équipe responsable de la distribution.

Les producteurs

(Cochez les cases des producteurs avec lesquels vous souhaitez vous engager)

- VIANDES VEAU, BŒUF/ FARINES/HUILES - Ferme de Bonneville
Contact AMAP : Nathalie GUERY | gueryjourdain@gmail.com | 06 14 98 39 06
- ŒUFS - Cocottes & Griottes
Contact AMAP : Véronique Monteiro | vero.monteiro@wanadoo.fr | 06 15 11 72 10
- PAINS - Ferme du Bois du Treuil
Contact AMAP : Carole Chassagnoux | cchassagnoux@gmail.com | 06 70 01 05 54
- LEGUMES - Au Potager Mignon
Contact AMAP : Gwénola BOUSSATON-COUSIN | gwenpascal17@orange.fr | 06 63 67 81 98
- AGNEAU - Earl Le grand Vendôme
Contact AMAP : Florene GUIBERTEAU | matflo.guib@orange.fr | 06 84 54 32 29
- BIÈRE - Ferme-Brasserie La Rieuse
Contact AMAP : Sophie THEAS | sophiethas@gmail.com | 06 01 79 39 16
- FROMAGES CHEVRES - Les Fromages de l'angle
Contact AMAP : Mylène Baudry | baudrymylene@free.fr | 06 32 48 19 65
- FRUITS - Les Vergers de Pirouette
Contact AMAP : Nicole Arrivé | nicole17170@orange.fr | 06 28 28 26 33
- SEL - Julie Le Quentrec
Contact AMAP : Cécile POIROUX | cecile.poiroux@wanadoo.fr | 06 16 23 53 43

Volet adhérent

Fait à

le : / / 2020

NOM, prénom :

Déclare avoir pris connaissance du contenu et des termes du présent contrat, déclare m'engager avec les producteurs sélectionnés ci-dessus pour une durée de 6 mois.

Signature de l'Adhérent :

Je m'engage à tenir au minimum 2 permanences de distribution dans l'année en m'inscrivant sur le tableau des permanences disponibles sur le site internet des LOCAVORES :
<http://leslocavoresdaunis.mozello.fr>

Vous pouvez vous imprimer ce calendrier récapitulatif pour ne pas oublier vos livraisons

	Légumes Au potager Mignon	Viandes, farines, huiles Ferme de Bonneville	Agneau Earl Le grand Vendôme	Fromages chèvres es Fromages de l'angle	Oeufs Cocottes & Griottes	Fruits Les Vergers de Pirouette,	Pain Ferme du Bois du Treuil	Bière Ferme-Brasserie La Rieuse	SEL Julie Le Quentrec
02/10/2020									
09/10/2020									
16/10/2020									
23/10/2020									
30/10/2020									
06/11/2020									
13/11/2020									
20/11/2020									
27/11/2020									
04/12/2020									
11/12/2020									
18/12/2020									
25/12/2020									
01/01/2021									
08/01/2021									
15/01/2021									
22/01/2021									
29/01/2021									
05/02/2021									
12/02/2021									
19/02/2021									
26/02/2021									
05/03/2021									
12/03/2021									
19/03/2021									
26/03/2021									



Les Locavores d'Aunis
 locavore.aunis@gmail.com
<http://leslocavoresdaunis.mozello.fr>